

Fougères, le 23 mars 2026

Affaire suivie par Maryline Pinsault
m.pinsault@fougeres.fr
MP

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal vient d'être renouvelé.

Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe que je convoque la nouvelle assemblée :

Le 27 mars 2026 à 19 h

à l'Hôtel-de-Ville, salle des mariages.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Installation du nouveau Conseil Municipal et désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Election du Maire.
3. Présentation de la charte de l'élu local.
4. Détermination du nombre des Adjointes.
5. Election des Adjointes.
6. Délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,



Louis FEUVRIER